

Insee flash

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 171 - Mai 2013



Projections de ménages en Champagne-Ardenne 35 000 ménages de plus d'ici à 2025



www.insee.fr

La région Champagne-Ardenne gagnerait 35 000 ménages entre 2009 et 2025, soit 2 200 ménages de plus par an, si les tendances récentes se prolongeaient. Cette hausse serait moitié moindre que sur la décennie précédente. En revanche, le nombre de ménages âgés de plus de 65 ans augmenterait deux fois plus vite, avec une hausse de 3 700 ménages par an. Le nombre de personnes vivant seules augmenterait également de 3 300 par an, rythme proche de celui de la période 1999-2009. Le vieillissement de la population et la désaffection pour la vie en couple entraîneraient un accroissement de la part des couples sans enfant et de celle des célibataires. Ainsi, le nombre moyen de personnes par ménage, qui était encore de 2,4 en 1999, passerait de 2,2 en 2009 à 2,1 en 2025. La taille des logements en nombre de pièces pourrait ne pas diminuer en proportion, si les tendances passées se prolongeaient. En effet, malgré la baisse de la taille moyenne des ménages, le nombre moyen de pièces par logement est passé de 4,1 en 1999 à 4,3 en 2009.

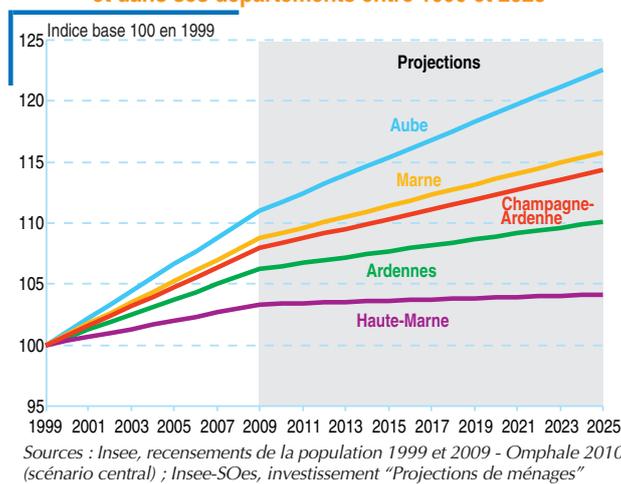
Si les tendances démographiques récentes ainsi que les comportements de cohabitation se prolongeaient, le nombre de ménages en Champagne-Ardenne passerait de 582 800 en 2009 à 617 700 en 2025, en progression de +34 900 sur la période. Le rythme (+0,4 % annuel, soit 2 200 ménages par an) serait moitié moindre que celui observé sur la

décennie précédente (+0,8 % annuel, soit 4 300 ménages par an). Dans les deux départements de l'Aube (+0,6 %) et de la Marne (+0,4 %), la croissance du nombre de ménages serait supérieure à la moyenne régionale. L'évolution serait plus faible dans les Ardennes (+0,2 %) et quasiment stable en Haute-Marne. Le ralentissement de la croissance du nombre de ménages sur 2009-2025 par rapport à la dernière décennie se constaterait sur les quatre départements.

Le contexte démographique régional freinerait la croissance des ménages

Si les tendances observées sur les dernières années se poursuivaient, la population de Champagne-Ardenne pourrait décroître à l'horizon 2025 de 0,1 %

Évolution du nombre de ménages en Champagne-Ardenne et dans ses départements entre 1999 et 2025



par an, rythme proche de celui constaté entre 1999 et 2009. En supposant que les comportements migratoires par âge et territoires d'échanges restent identiques à ceux observés sur la dernière décennie, le solde entre les entrées et les sorties du territoire régional continuerait d'être déficitaire. Ce déficit, constaté depuis les années 60, tend toutefois à s'atténuer. Le solde naturel, différence entre les naissances et les décès sur la période, tend à diminuer en Champagne-Ardenne. Depuis les années 90, il ne compense plus le déficit migratoire de la région. Il devrait continuer à se dégrader à l'horizon 2025. Les naissances deviendraient moins nombreuses, la population des femmes en âge d'avoir des enfants continuant de diminuer. En revanche, les décès devraient augmenter avec l'arrivée aux grands âges des générations nombreuses de l'après-guerre. En Champagne-Ardenne, la baisse de la population contribuerait à diminuer le nombre de ménages de 400 par an en moyenne sur la période 2009-2025.

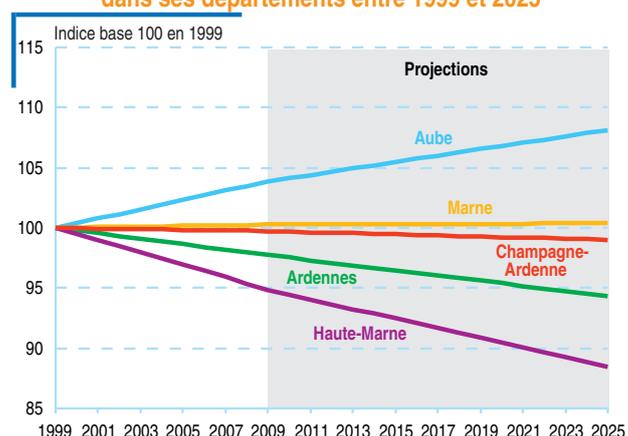
Le nombre de ménages continuerait de s'accroître...

Malgré un contexte démographique peu favorable, le nombre de ménages en Champagne-Ardenne continuerait de s'accroître de 2 200 par an en moyenne jusqu'en 2025. Le vieillissement de la population, à lui seul, contribuerait à une hausse de 1 600 ménages par an en moyenne. En effet, si les tendances récentes se prolongeaient, la région compterait 23,4 % de personnes âgées de plus de 65 ans à l'horizon 2025 contre 16,8 % en 2009. Or, à partir de 65 ans, le vieillissement entraîne une hausse de la part des couples sans enfant et de celle des personnes seules. Ainsi, en 2009, un Champardennais de 90 ans sur deux vit seul, contre un sur cinq à 65 ans.

La désaffection pour la vie en couple constitue le deuxième facteur d'accroissement du nombre de ménages. En Champagne-Ardenne, la part des personnes âgées de 25 à 65 ans vivant seules en 2009 est de 3 points supérieure à 1999. Si cette tendance se poursuivait, elle contribuerait, toutes choses égales par ailleurs, à une hausse de 1 000 ménages par an en moyenne à l'horizon 2025.

Les effets du vieillissement de la population et de la désaffection de la vie en couple dans les départements seraient proches de

Évolution de la population en Champagne-Ardenne et dans ses départements entre 1999 et 2025



Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2009 - Omphale 2010 (scénario central) ; Insee-SOeS, investissement "Projections de ménages"

ceux observés au niveau régional. Des évolutions démographiques très différenciées expliqueraient les écarts de croissance du nombre de ménages entre départements. La baisse démographique en Haute-Marne (-0,4 % par an) et dans les Ardennes (-0,2 % par an) aurait pour conséquence un accroissement plus faible du nombre de ménages. Le nombre de ménages progresserait plus fortement dans la Marne, où la population resterait stable, et dans l'Aube, où elle augmenterait de 0,2 %.

... à un rythme moins important que sur la dernière décennie

L'accroissement annuel du nombre de ménages (+0,4 %) serait cependant deux fois plus faible que celui observé sur la dernière décennie (+0,8 %). Avec le vieillissement, la part des personnes âgées de plus de 90 ans dans la population régionale doublerait, passant de 0,7 % en 2009 à 1,6 % en 2025 alors qu'elle demeure stable sur la période 1999-2009. Or, à partir de 90 ans, la part des personnes vivant seules commence à décroître au profit de celle des personnes vivant en collectivité (établissements spécialisés). Ce phénomène, qui réduit le nombre de ménages, s'accroît avec le vieillissement.

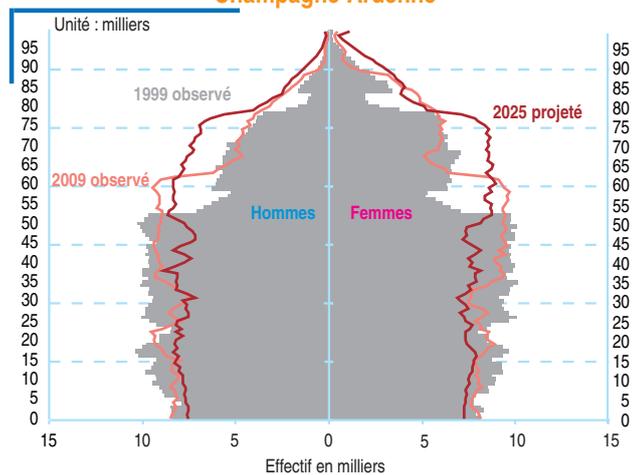
Projection du nombre de ménages en Champagne-Ardenne et dans ses départements à l'horizon 2025

		Nombre de ménages		Variation du nombre de ménages 2009-2025 en moyenne annuelle			
		2009 observé	Projections 2025	Variation annuelle moyenne du nombre de ménages	Due à l'évolution démographique	Due à la déformation de la structure par âge de la population	Due à l'évolution des comportements de cohabitation
<i>Unités : nombre et %</i>							
Ardennes	en nombre	120 300	124 700	+300	-300	+400	+200
	en %	///	///	+0,2	-0,2	+0,3	+0,2
Aube	en nombre	132 400	146 200	+900	+300	+300	+300
	en %	///	///	+0,6	+0,2	+0,2	+0,2
Marne	en nombre	248 400	264 400	+1 000	0	+600	+400
	en %	///	///	+0,4	0,0	+0,2	+0,2
Haute-Marne	en nombre	81 700	82 400	0	-400	+300	+100
	en %	///	///	0,0	-0,4	+0,3	+0,1
Champagne-Ardenne	en nombre	582 800	617 700	+2 200	-400	+1 600	+1 000
	en %	///	///	+0,4	-0,1	+0,3	+0,2

Lecture : si les tendances récentes se prolongeaient, le nombre de ménages en Champagne-Ardenne passerait de 582 800 en 2009 à 617 700 en 2025. La baisse de la population dans la région (-400), son vieillissement (+1 600) et la désaffection pour la vie de couple (+1 000) expliqueraient l'augmentation de 2 200 ménages par an.

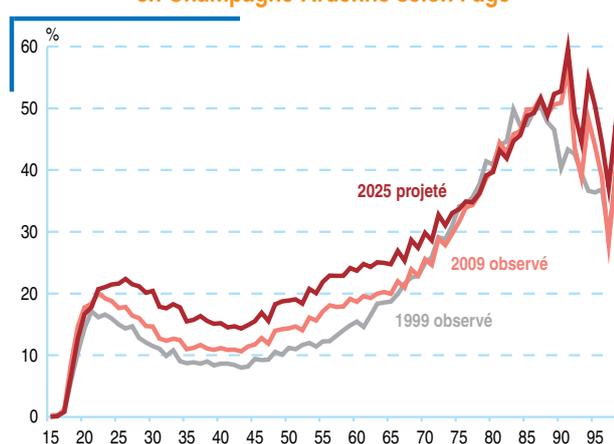
Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2009 - Omphale 2010 (scénario central) ; Insee-SOeS, investissement "Projections de ménages"

Pyramide des âges de la région Champagne-Ardenne



Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2009 - Omphale 2010 (scénario central)

Proportion de personnes vivant seules en Champagne-Ardenne selon l'âge



Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2009 - Omphale 2010 (scénario central) ; Insee-SOeS, investissement "Projections de ménages"

Davantage de petits ménages, plus âgés

Le ralentissement de la hausse du nombre de ménages irait de pair avec de fortes modifications en structure. Le nombre de ménages dont la personne de référence est en couple et âgée de plus de 65 ans, comme celui des personnes vivant seules de plus de 65 ans, augmenterait deux fois plus vite que lors de la décennie précédente (respectivement +1 500 et +2 100 par an en moyenne entre 2009 et 2025). Les personnes âgées vivant hors ménage ordinaire, incluant les personnes vivant en collectivité, augmenteraient de 300 par an en moyenne à l'horizon 2025, si le taux de placement, volontaire ou non, en établissement spécialisé, se maintenait. A contrario, les ménages formés de couples de moins de 65 ans se réduiraient de 2 700 par an entre 2009 et 2025, une baisse trois fois plus rapide que sur la période 1999-2009. L'augmentation des personnes vivant seules de moins de 65 ans serait moins importante (+1 200) que sur la dernière décennie (+2 700), alors que les ménages de famille monoparentale se stabiliseraient (+0 contre +700 précédemment). La forte hausse des ménages âgés et l'accroissement du nombre de personnes seules conduiraient à réduire la taille moyenne des ménages. En Champagne-Ardenne, le nombre moyen de personnes par ménage passerait de 2,2 personnes en 2009 à 2,1 en 2025.

Face à l'augmentation du nombre de ménages et à la forte mutation de leur structure, une offre de logements adéquate devra être développée. Des politiques visant à répondre aux nouvelles caractéristiques des ménages devront être mises en œuvre, notamment le renforcement des dispositifs d'accompagnement à domicile pour personne âgée. L'ensemble de ses mesures devra être territorialisé, le nombre de ménages et leurs caractéristiques évoluant suivant les territoires de la région (voir encadré « Des situations contrastées selon les territoires de Champagne-Ardenne »).

Des ménages plus petits dans des logements plus grands

Bien que la taille des ménages se réduise, la taille des logements occupés par les ménages pourrait ne pas diminuer à l'horizon 2025. Les tendances récentes indiquent que les logements sont de plus en plus grands en nombre de pièces. En Champagne-Ardenne, en 2009, les logements comptent en moyenne 4,3 pièces contre 4,1 en 1999 alors que la taille moyenne des ménages est passée de 2,4 en 1999 à 2,2 en 2009. L'augmentation de la population des personnes âgées contribue fortement à la diminution de la taille des ménages, mais plus modérément à la réduction de la taille des logements : en moyenne, les ménages de plus de 65 ans comptent 1,6 per-

Variation de population et du nombre de ménages par mode de cohabitation en Champagne-Ardenne

Unité : nombre	Variation annuelle de population		Variation annuelle du nombre de ménages	
	1999-2009 observé	2009-2025 projeté	1999-2009 observé	2009-2025 projeté
Moins de 18 ans	-2 400	-1 100	0	0
18-64 ans	Autres cas *		+300	0
	Couples		-1 000	-2 700
	Familles monoparentales		+700	0
	Personnes seules		+2 700	+1 200
65 ans et plus	Autres cas *		0	0
	Couples		+600	+1 500
	Familles monoparentales		0	+100
	Personnes seules		+1 000	+2 100
Total	-400	-600	+4 300	+2 200

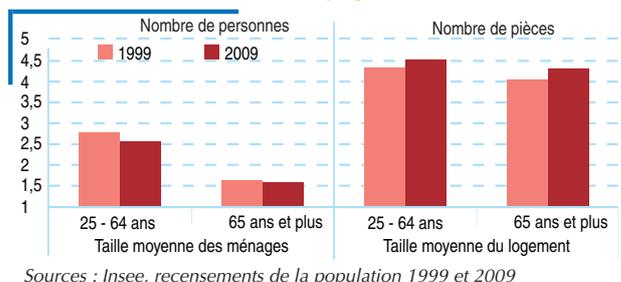
* Les autres cas regroupent les personnes vivant hors ménages ordinaires et les enfants.

Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2009 - Omphale 2010 (scénario central) ; Insee-SOeS, investissement "Projections de ménages"

sonne et disposent d'un logement de 4,3 pièces, contre respectivement 2,6 personnes et 4,5 pièces pour les moins de 65 ans. En effet, en vieillissant, les personnes restent souvent dans de grands logements dont ils sont propriétaires malgré le départ de leurs enfants.

En outre, les ménages tendent à avoir de nouveaux besoins, consommateurs d'espace, par rapport aux générations précédentes : accueil des enfants ou petits enfants, nécessité de pièces supplémentaires (bureau, lingerie...). Ils sont également de plus en plus nombreux à s'installer dans les zones périurbaines, afin de disposer de plus d'espace à moindre coût. L'attrait croissant pour l'accession à la propriété, loin des centres urbains, a favorisé l'essor de logements plus grands et de maisons individuelles. Les grands logements de 5 pièces et plus, représentent désormais dans la région 42,2 % des résidences principales, contre 37,4 % dix ans plus tôt. Ainsi, pour les ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans, la taille moyenne du ménage a diminué, passant de 2,8 personnes en 1999 à 2,6 personnes en 2009 ; parallèlement, la taille moyenne du logement a augmenté de 4,3 pièces en 1999 à 4,5 pièces en 2009. Sur la même période, la taille des ménages de plus de 65 ans a stagné

Taille moyenne des ménages et de leur logement en 1999 et 2009 en Champagne-Ardenne



à 1,6 personne alors que la taille de leur logement est passée de 4,0 à 4,3 pièces. Une offre de logements correspondant à ces demandes des ménages, mais recentrée sur les centres urbains, constitue un des enjeux majeurs des politiques à mettre en œuvre pour lutter contre certains effets de l'étalement urbain : consommation d'espaces naturels et agricoles, éloignement des services, déplacements plus importants. ■

Anh Van Lu, Monique Saliou

>> Des situations contrastées selon les territoires en Champagne-Ardenne

Les territoires de la région d'au moins 50 000 habitants - communautés d'agglomération, pays, regroupements de pays ou bassins de vie - connaîtraient des évolutions du nombre de ménages très contrastées. Les divergences entre territoires sont principalement liées à leur dynamisme démographique.

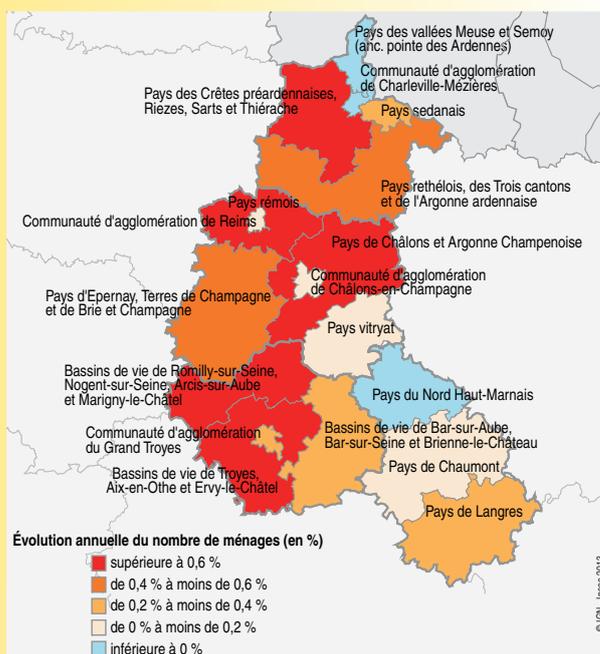
Les territoires jouxtant les grandes villes de la région (Pays rémois, Pays de Châlons, Pays des Crêtes préardennaises, Bassin de vie de Troyes) bénéficient de l'installation de ménages en provenance des pôles urbains proches (périurbanisation). Si ces tendances se poursuivaient, la croissance du nombre de ménages dans ces territoires serait supérieure à +0,6 % par an sur la période 2009-2025, soit une hausse plus importante qu'en moyenne régionale. La baisse du nombre de ménages de moins de 65 ans serait moindre qu'en région, en raison notamment d'une diminution moins marquée des ménages vivant en couples de moins de 65 ans. L'augmentation des ménages de plus de 65 ans y serait plus forte.

A l'inverse, les communautés d'agglomérations de Reims, du Grand Troyes et de Châlons-en-Champagne connaîtraient une croissance des ménages plus faible qu'en région.

Certains territoires bénéficient de migrations de la région parisienne (Bassin de vie de Romilly, Bassin de vie de Bar-sur-Aube, Pays d'Épernay) ou de Reims (Pays rethélois). La croissance des ménages y serait légèrement supérieure à la moyenne régionale (+0,4 %).

Les territoires du nord des Ardennes, du sud de la Marne et du département de la Haute-Marne connaîtraient une faible croissance, voire une diminution du nombre de ménages, en raison de la forte baisse de leur population.

Évolution projetée du nombre de ménages dans les territoires



Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2009 - Omphale 2010 (scénario central) ; Insee-SOeS, investissement "Projections de ménages"

Avertissement : ces projections n'indiquent que le résultat de la poursuite des tendances passées, elles ne permettent donc pas de prendre en compte d'éventuels changements. Sur des zones de taille restreinte, des modifications importantes liées aux comportements migratoires peuvent intervenir. Par ailleurs, des dynamiques démographiques différentes peuvent exister au sein d'un même territoire.



Définitions

- Un **ménage** est un ensemble de personnes occupant la même résidence principale, sans qu'elles aient forcément des liens de parenté. Un ménage peut être un **ménage ordinaire** - composé d'une personne seule ou d'une famille - ou être un **ménage complexe**.
- Une **famille** comprend au moins deux personnes, constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires et eux-mêmes sans enfant, sans quoi ils forment à leur tour une famille.
- Un **ménage complexe** est un ménage qui compte plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes.
- Une personne est considérée comme **enfant** lorsqu'elle est célibataire, sans enfant, ne vivant pas en couple, et appartenant au même ménage que l'un au moins de leurs deux parents. Cette définition est appliquée sans limite d'âge.
- Les personnes résidant en collectivité sont considérées comme des **personnes vivant hors ménage ordinaire** ; c'est le cas notamment des étudiants en résidence universitaire, des personnes résidant en maison de retraite ou en foyer de travailleurs.
- À chaque ménage correspond **une personne de référence du ménage** et une seule : le nombre de ménages d'une population est par conséquent équivalent au nombre de personnes de référence dans cette population. La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. S'il y a un couple parmi elles, la personne de référence est systématiquement l'homme du couple. Si le ménage ne comporte aucun couple, la personne de référence est l'actif le plus âgé (homme ou femme), et à défaut d'actif, la personne la plus âgée.



Méthodologie

Les **projections de ménages** pour un territoire donné sont obtenues en trois étapes :

- projections de population issues de l'application Omphale (Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves développé par l'Insee) intégrant des hypothèses de natalité, de mortalité et de migrations propres au territoire. Dans la présente étude, pour toutes les zones, c'est le scénario dit central, ou tendanciel, d'Omphale qui a été utilisé. Il reconduit les tendances observées en termes de fécondité, espérance de vie et migrations ;
- pour chaque année de projection, ventilation des personnes selon leur mode de cohabitation. Les taux de mode de cohabitation sont déterminés pour chaque territoire pour l'année initiale (2009) puis sont projetés sur la période 2009-2025 selon un scénario national d'évolution des modes de cohabitation élaboré par le SOeS pour la France métropolitaine ;
- passage de la projection de population à la projection de ménages en appliquant pour chaque mode de cohabitation le taux de personne de référence du ménage correspondant. Ces taux de personne de référence sont déterminés pour chaque territoire, et demeure fixe sur toute la période de projection.

Des projections de population aux projections de ménages : le rôle des modes de cohabitation.

Le nombre de ménages est équivalent au nombre de personnes de référence du ménage au sein d'une population. La probabilité qu'une personne soit personne de référence d'un ménage dépend de son mode de cohabitation :

- une personne **vivant seule** ou un **adulte d'une famille monoparentale** sera forcément personne de référence d'un ménage. Une augmentation de la population vivant dans ces modes de cohabitation se traduira par une augmentation du nombre ménages ;
- une **personne et une seule parmi deux adultes vivant en couple** sera personne de référence d'un ménage. Une augmentation de la population vivant dans ce mode de cohabitation se traduira par une augmentation moitié moindre du nombre de ménages ;
- **une personne vivant dans les autres modes de cohabitation** aura une probabilité encore plus faible (cas des ménages complexes) voire nulle (enfants, personnes vivant hors ménages) d'être personne de référence d'un ménage. Une augmentation de la population vivant dans ces modes de cohabitation se traduira par une faible augmentation du nombre de ménages.



Pour en savoir plus

« Projections de population en Champagne-Ardenne à l'horizon 2040 : un vieillissement inéluctable », Sandrine Rigollot, Monique Saliou, Insee Flash n° 129, janvier 2011

« Dix ans de recensement de la population : de plus en plus de petits ménages dans les régions », Pascale Breuil-Genier, Insee Première n° 1410, août 2012

« La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 une estimation par la croissance attendue du nombre de ménages », Alain Jacquot, SOeS, « le Point sur » n° 135, août 2012